



*PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 17

Date de la convocation : 5 septembre 2014

Présents : Jessica CHASTAGNIER - Jacques CHUVIN - Chantal COORNAERT - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Viviane PEYRARD - Paul REYNARD - Roland RIEU - Vincent SIMON - Annabelle TEXIER-DUBOIS

Présent(s) avec droit de vote : Jacques CHUVIN (procuration de Sébastien POUCHAIN)

Excusé(s) : Marie CASAMATTA - Gaëtan LEMOINE

Madame Monique GARIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE (Rapporteur : Roland RIEU)

Virement entre comptes de la section d'investissement pour régler les travaux réalisés en 2014.

Objet	Montant
2041512 : Bâtiments et installations	- 98 406,00
2312 : Agencements et aménagements de terrains	- 16 400,00
2313 : Constructions	- 2 600,00
2315 : Installation, matériel et outillage techniques	- 33 000,00
Total :	- 150 406,00
21311 : Hôtel de ville	32 600,00
2151 : Réseaux de voirie	91 000,00
2182 : Matériel de transport	12 406,00
2031 : Frais d'études	7 600,00
1346 : Participations pour voirie et réseaux	6 800,00
Total :	150 406,00
Total Investissement	0,00
Total Dépenses	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 1.

2 - SÉCURISATION DES ARRÊTS DE CARS (Rapporteurs : Jacques CHUVIN et Paul REYNARD)

Messieurs Jacques CHUVIN et Paul REYNARD présentent au Conseil Municipal le projet de travaux de sécurisation des arrêts de cars de la Conche et Combette (RD86) ainsi que l'arrêt de cars de Cousignac (RD190).

	Montant estimatif des travaux (HT)	Montant de la subvention sollicitée (HT)	Reste à la charge de la Commune (HT)
Conche et Combette	15 350,00 €	80% 12 280,00 €	3 070,00 €
Cousignac	39 801,00 €	60% 23 880,60 €	15 920,40 €
Total	55 151,00 €	36 160,60 €	18 990,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le projet de travaux de sécurisation des arrêts de cars et sollicite une subvention auprès du Conseil.

3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Instructions des autorisations d'urbanisme

La Commune souhaite la mise en place d'un service à l'échelle intercommunale pour l'instruction de la totalité des actes d'urbanisme.

2. Rapport de la CLECT du 3 juillet 2014

Le Maire fait lecture du rapport approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 3 juillet 2014, mentionnant les modifications apportées aux services et équipements transférés au titre de la compétence Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT.

4 - VILLAGES DE CARACTÈRE (Rapporteur : Roland RIEU)

Le Maire fait lecture de la convention à intervenir entre la Commune et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT). Cette convention expose les obligations de chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et désigne Monsieur Christophe MATHON délégué titulaire et Madame Monique GARIN déléguée suppléant pour représenter la Commune dans la démarche « Village de Caractère » auprès de l'ADT.

5 - PATRIMOINE (Rapporteur : Paul REYNARD)

Monsieur Paul REYNARD fait lecture du protocole d'accord à intervenir entre la Commune et l'Association des Amis de Saint-Montan pour la mise en sécurité et la restauration des parcelles cadastrées AI3 et AI345 et d'une parcelle (sans numéro) au-dessus de la porte donnant accès à la calade en direction de la route de Larnas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix Pour, 1 voix Contre (Jean-Louis Dorthe) et 2 Abstentions (Christophe Mathon et Viviane Peyrard), autorise le Maire à signer le bail emphytéotique pour le compte de la Commune auprès de Maître Nadine PERRUSSEL, et accepte de régler les frais notariés.

6 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE (*Rapporteur : Jean-Pierre FUSTINONI*)
Monsieur Jean-Pierre FUSTINONI fait lecture de la convention à intervenir entre la Commune et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07) relative à la maintenance de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention pour le compte de la Commune et prévoit au budget les crédits nécessaires.

7 - ÉCOLES (*Rapporteur : Stéphanie ELDIN*)

1. *École Publique de la Plaine du Cours*

Madame Stéphanie ELDIN fait lecture des conventions de prestation de service à intervenir entre la Commune et les intervenants ou association relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire de l'École Publique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces conventions pour le compte de la Commune et prévoit au budget les crédits nécessaires.

2. *École Privée Sainte Claire*

Madame Stéphanie ELDIN fait lecture de la convention à intervenir entre la Commune, l'OGEC et la Directrice de l'École Sainte Claire relative aux conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'École Sainte Claire.

Elle fait également lecture de la convention à intervenir entre la Commune et l'OGEC de l'École Sainte Claire relative à la livraison des repas cantine à l'École Sainte Claire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces conventions pour le compte de la Commune et prévoit au budget les crédits nécessaires.

8 - FONCIER (*Rapporteur : Roland RIEU*)

1. *Acquisition*

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées AT 304 et 305 lot C d'une superficie totale de 5a 31ca situées à la Plaine du Cours, propriété de Madame Michèle MACQUART et Messieurs Jean-Marc et Didier MACQUART.

Le prix proposé pour ces parcelles est de six euro le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition au prix indiqué, autorise le Maire à signer cette acquisition au nom de la collectivité auprès de Maître Régis MAGNARD, et accepte de régler les frais notariés.

2. *Location*

Le Maire fait lecture de la convention à intervenir entre Monsieur Robert NOGIER et la Commune relative à la mise à disposition et l'utilisation d'un terrain composant le stade annexe pour un montant annuel de 1 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention pour le compte de la Commune et prévoit au budget les crédits nécessaires.

9 - DIVERS (*Rapporteur : Roland RIEU*)

1. *Conseil Général de l'Ardèche - SATESE*

Le Maire fait lecture de l'avenant n° 1 de la convention à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ardèche relative à l'assistance technique mise à disposition des communes ne bénéficiant pas de moyens suffisants dans le domaine de l'assainissement collectif.

Cet avenant précise le nombre de stations d'épuration concernées et le montant de la participation financière annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant n° 1 pour le compte de la Commune et prévoit au budget les crédits nécessaires.

2. *Les Aînés Ruraux*

Le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention exceptionnelle de l'équipe Triplette féminine du Trait d'Union Saint-Montanais qualifiée pour la 15^{ème} rencontre nationale de pétanque qui se déroulera à Port-Barcarès du 23 au 26 septembre 2014.

Le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 euros par participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention exceptionnelle et la versera au Trait d'Union Saint-Montanais.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 26 novembre 2014 à 20h (sous réserve de confirmation).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21h35.

Le Maire, Roland RIEU
Le 7 octobre 2014